

COMMUNES DE LEGLISE – NEUFCHATEAU -
VAUX-SUR-SÛRE

VENTE GROUPEE D E B O I S

Léglise – Neufchâteau – Vaux-sur-Sûre

AUTOMNE 2026

Vente publique d'arbres sur pied par soumissions lot par lot

Mardi 20 OCTOBRE 2026 10.00 HEURES

**AU RELAIS SAINT-CHRISTOPHE, CHAUSSEE DE BASTOGNE 303, 6840 LONGLIER (autoroute
E411 – sortie 27)**

PRESENCE ASSUREE A 09.30 HEURES

2026

**COMMUNES DE LÉGLISE – NEUFCHATEAU -
VAUX - SUR - SÛRE**

VENTE PUBLIQUE D'ARBRES SUR PIED PAR SOUMISSIONS – LOT PAR LOT

LE MARDI 20 OCTOBRE 2026 à 10h00

Les Collèges Communaux de Léglise, Neufchâteau et Vaux-sur-Sûre vendront par soumissions les lots dont le détail suit, au Relais Saint-Christophe, Chaussée de Bastogne 330 à 6840 Longlier.

La vente sera régie par les clauses et conditions du nouveau cahier général des charges de la Région Wallonne (version 2016 – AGW du 07-07-2016) et par les clauses particulières y afférentes.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès des secrétariats communaux de LEGLISE, NEUFCHATEAU, tous les jours ouvrables entre 09.00 heures et 12.00 heures et pour VAUX-SUR-SURE le mardi de 8 à 19h, les mercredis et vendredis de 8h à 12h.

La carte de situation de chacun des lots est disponible auprès de l'agent forestier du triage ou du cantonnement.

Le nouveau cahier des charges est disponible dans les Administrations communales et dans les cantonnements.

I. **Clauses particulières**

Art. 1 : mode d'adjudication

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente sera faite par soumissions lot par lot.

Les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions à une date déterminée par les communes, soit le 5 novembre 2026 à 10h00 pour Neufchâteau et Léglise et le 10 novembre 2026 à 10h00 pour Vaux-sur-Sûre (remise des offres).

Art. 2 : rapports d'impositions du cahier général des charges

2.1 Code forestier : il est rappelé que la présente vente est régie par le Code forestier du 15 juillet 2008 et ses arrêtés d'exécution.

2.2 Soumissions : les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser, sous pli recommandé, à Monsieur le Bourgmestre de la Commune concernée à laquelle ou auxquels elles devront parvenir au plus tard le 19 octobre 2026 à midi, ou être remises en mains propres du président de la vente avant le début de la séance, de mise en vente du lot concerné.

Les soumissions seront placées sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure portant la mention « Vente du 20 octobre 2026 – soumissions commune de ... ».

Les soumissions pourront également être remises le jour de la vente en mains propres avant la mise en vente d'un lot.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges – UNE PAR LOT.

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

Toute soumissions dont le paiement n'est pas effectué au comptant, à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclaré nulle en vertu de l'article 17 des clauses générales.

Les offres seront faites par lots séparés uniquement.

2.3 Montants des indemnités de prorogation des délais d'exploitation : conformément au code forestier et à ses mesures d'exécution, les prorogations de délais d'abattage et de vidange sont de la compétence de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.

Toutefois, la prorogation n'est pas automatique ; elle est une procédure exceptionnelle. Elle pourra être accordée ou refusée.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander au Service forestier une prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange) en utilisant le formulaire joint en annexe au présent cahier des charges.

En tel cas, la prorogation susvisée du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Toutefois, la demande de prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.

Cette demande, précisant le délai demandé, sera adressée au Chef de cantonnement du ressort du Département Nature et Forêts, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La décision est prise par le Directeur de Centre.

Le directeur de centre notifie sa décision contenant les frais de prorogation au Directeur financier ainsi qu'à l'acheteur.

Le Directeur financier transmet la facture à l'adjudicataire.

Du seul fait du dépassement du délai d'exploitation ou du délai de prolongation, l'acheteur s'oblige à payer les indemnités pour retard d'exploitation conformément à l'article 16 du cahier général des charges.

2.3.1 Indemnité d'abattage : Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'exploitation précisé au cahier général des charges (article 31 alinéas 1). L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1% par trimestre de prorogation commencé. Le paiement de l'indemnité d'abattage sera effectué anticipativement au début de la période de prorogation. Toute prorogation de délai entraîne l'indemnité d'abattage visée à l'alinéa précédent, calculée sur la valeur arrêtée au moment de la requête initiale. Cette indemnité d'abattage est indivisible par trimestre et son montant minimal est de 12,50€ par requête et par lot. Pour les bois abattus mais non vidangés aux échéances prévues à l'article 31 alinéas 1, l'indemnité de vidange prévue à l'article 31 alinéas 2 s'ajoute à cette indemnité d'abattage pour les surfaces concernées. Au-delà d'une année de retard par rapport à l'expiration du délai initial, les taux sont majorés de 100%. Il ne peut être accordé que deux années de prolongation sauf instruction contraire notifiée par l'Administration centrale en fonction de circonstances exceptionnelles. Dans le cas des ventes qui ont lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, il ne peut être accordé qu'une seule année de prorogation. Dans le cas de vente avec mesurage après abattage (m3 abattus), les taux sont à appliquer à la valeur estimée ; rectification pouvant être faite si la différence de valeur après abattage excède 10%. Dans le cas de l'application de l'article 87 du Code forestier, l'indemnité liée à l'ultime délai de 2 mois sera de 8% si au moins un an de prorogation de délai d'exploitation a déjà été octroyé.

2.3.2 Indemnité de vidange : Si à l'expiration du délai d'exploitation précisé au cahier des charges (article 31 alinéas 1), il reste des bois abattus mais non vidangés, il sera dû par l'acheteur une indemnité de vidange fixée à 370€/ha et par année de retard. Le paiement de l'indemnité de vidange sera effectué anticipativement au début de chaque année et toute année commencée sera due intégralement.

Sur le parterre des mises à blanc et des zones à régénérer par plantation ou pas voie naturelle, cette indemnité de vidange sera réclamée à partir de la première année et la surface à prendre en compte est celle de la partie de la coupe à régénérer, occupée par les bois non vidangés.

Dans les autres situations (éclaircies, bois débusqués des mises à blanc), cette indemnité ne sera réclamée qu'à partir du début de la seconde année suivant l'expiration du délai et la surface à prendre en compte est celle de la coupe d'éclaircie.

2.4 Documents joints : tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire pour éviter des confusions avec les années précédentes.

Art. 3 : Bois scolytés résineux dans les coupes en exploitation

Les bois scolytés seront facturés à 50% d'un bois sain de même catégorie.

Art. 4 : Bois chablis dans les coupes en exploitation

Les chablis déracinés seront facturés à 90% du prix d'un bois sain à qualité égale, les chablis cassés à 50%.

Art.5 : Conditions d'exploitation

Sans préjudice d'autres dispositions mentionnées au cahier des charges générales, les conditions d'exploitation suivantes sont d'application :

5.1 Les arbres seront ébranchés et éventuellement écorcés sur le lieu de l'abattage, sauf indication contraire du Service forestier. Si une concentration du chantier est souhaitée (ébrancheuse, peleuse), l'accord préalable, éventuellement sous conditions, du Service forestier est requis.

5.2 Les délais d'exploitation sont :

5.2.1 Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives :

Abattage et vidange : 31 mars 2028 (y compris ravalement des souches).

5.2.2 Chablis feuillus

Abattage et vidange : 31 mars 2027

5.2.3 Chablis résineux

Abattage et vidange : 31 mars 2027

Si l'adjudicataire ne souhaite pas vidanger les arbres abattus dans ce délai, il sera tenu d'abattre et d'écorcer les arbres endéans les 20 jours de la délivrance du permis d'exploiter et d'évacuer ou de détruire les écorces dès l'abattage. Dans tous les cas, la vidange sera terminée pour le 01/09/2027. En cas de non-respect des délais d'abattage et de vidange de ces chablis résineux, le propriétaire fera automatiquement appel à un tiers, aux frais de l'adjudicataire, pour abattre, écorcer et détruire les écorces selon le cas conformément à l'article 86 du Code forestier.

5.3 Le débardage au cheval ou au treuil pourra être imposé comme mode exclusif de débardage. Dans les parcelles régénérées, il ne pourra commencer qu'en présence d'un Préposé forestier et le câblage sera obligatoirement utilisé au maximum des possibilités.

5.4 Aucun débardage ou passage d'engins ne sera toléré dans les zones de source et de captage éventuelles. Ces zones seront précisées par les Agents des Forêts lors de la visite des lots et rappelées dans le procès-verbal initial d'état des lieux. Elles seront dégagées de toute branche à l'issue de l'exploitation.

Art.6 : Conditions particulières

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Art.7 : Itinéraires balisés

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT ou ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur les arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et

du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devrait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le Service forestier.

Art.8 : Certification PEFC – Natura 2000

Il est rappelé qu'il est interdit d'abandonner des déchets exogènes en forêt (emballage divers, pièces de machine, huiles, carburants,...) et que le respect des consignes de sécurité du travail en forêt, y compris les contraintes du RGPT, sont applicables à toute personne travaillant à l'exploitation des lots.

La forêt communale est certifiée PEFC. Cela signifie que le propriétaire s'engage à pratiquer une gestion durable et respectueuse de l'écosystème forestier. Afin de conserver cette certification, le propriétaire et le DNF sont tenus de faire respecter les règles d'exploitation prévues par le Code Forestier et le cahier des charges.

Certains compartiments peuvent être classés Natura 2000. Cela signifie qu'ils contiennent des espèces ou des habitats sensibles et hautement protégés. Nous vous demandons d'y redoubler de précautions afin de pas les détériorer.

Il est rappelé que pour toute opération de débardage ou de transport sur voirie communale, un état des lieux contradictoire sera dressé par l'agent du Département de la Nature et des Forêts dans les conditions visées à l'article 37 du Code Forestier.

En vertu de l'article 226 du Code des droits d'enregistrement et de l'article 7 du cahier général des charges précité, Monsieur le Bourgmestre ou son délégué est chargé de présider la séance de la vente publique de dites coupes de bois et d'en dresser un acte authentique .

Les paiements seront effectués sur le compte bancaire des communes concernées titulaires du numéro de TVA suivant :

LEGLISE : 206.567.339
NEUFCHATEAU : 206.543.781
VAUX-SUR-SÛRE : 207.691.846

PAR LE COLLEGE,

COMMUNE DE LEGLISE

Le Directeur Général,
M.CHEPPE

Le Bourgmestre
S.HUBERTY

COMMUNE DE VAUX-SUR-SURE

Le Directeur Général,
T. KENLER

Le Bourgmestre
Y.BESSELING

COMMUNE DE NEUFCHATEAU

Le Directeur Général,
J-Y.DUTHOIT

Le Bourgmestre
F.HUBERTY

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujéti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujéti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☐ soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; ☐ soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujéti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujéti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☒ Je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : ☒ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : ☐ soit immédiatement au comptant, séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ; ☐ en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ; ☐ soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire) domicilié à (adresse) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 16 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement)
.....
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire)
.....
domicilié à (adresse)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (en toutes lettres) euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra
le (date) (**)
à (lieu) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire
(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :
.....
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :
.....euros
délivrée par (organisme de cautionnement)
.....
afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (soumissionnaire)
.....
lors de la vente de bois du (date)
à (lieu)

☐ a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (en toutes lettres) euros
frais et TVA compris

☐ n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement)	
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire) domicilié à (adresse)	
à concurrence d'un montant total et maximum de € (1) soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de	
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue le (date) à (lieu)	
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA	
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :	
..... €	le au plus tard
..... €	le
..... €	le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 46 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du adjugé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : 1. Etat des chemins empierrés et annexes 2. Etat des chemins de terre et coupe-feu 3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment) 4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines 5. Etat des cours d'eau et des berges 6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°

Fait à le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

☐ administrateur-délégué de l'entreprise

☐ gérant de l'entreprise

☐ entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bols :

☐ avant exploitation

☐ après exploitation

☐ sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

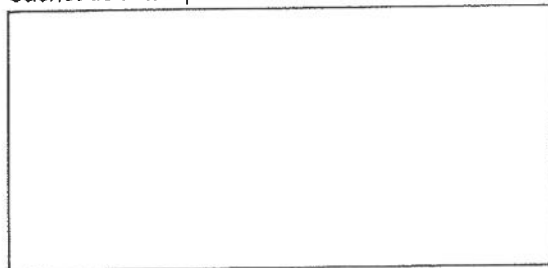
☐ pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :



DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM FAX (REPRESENTANT L'ENTREPRISE)	
Je demande une prorogation relative aux compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : €	
Nature de la coupe : Permis d'exploiter délivré le : Echéance du délai d'exploitation initial : Volume initial de la coupe : m ³ Volume restant sur pied : m ³ Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha	
Je sollicite : ☐ une première prorogation ☐ du délai d'abattage ☐ une seconde prorogation ☐ du délai de vidange Pour une durée de : ☐ 1 trimestre ☐ 2 trimestres ☐ 3 trimestres ☐ 4 trimestres	

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est ☐ confirmée au (date)
☐ refusée

Motivation :

Fait à le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) : €
 Date de fin d'abattage :
 = Nombre de trimestres : ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 1%
 + ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 2% = €

Vidange Rappel surface non vidangée (**) : ha
 Date de fin de vidange :
 = Nombre d'années : ☐ ☐ x (**) x 370,00 € = €

Total = €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
 (si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date Le Chef de Cantonnement

o Décision du Directeur

La demande de prorogation est ☐ confirmée au
☐ refusée

Motivation :

Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
 Directeur financier communal

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
 et au Receveur régional / Directeur financier communal, par
 copie de l'original

Date Le Directeur

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constitue le lot n° de la vente du adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : 1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i> 2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> 3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> 4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> 5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i> 6. <i>Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges : ☐ OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation. ☐ NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à	
NOM	PRENOM :
GRADE	
accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituait le lot n° de la vente du	
adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

LOT 1

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518

15,8396 Ha; 20 bois; cube moyen : 2785 dm³; circ moyenne : 196 cm; 56 m³ grumes; 46 m³ houppiers

Comp/Pa : 11/1, 42/11

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE - cpe 1, BOIS D'OIVE - cpe 4, OIVE-FAGNE - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		CHENE		CHENE		HETRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	1,287 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	1	10 m³	1	1,974 m³	-	-	-	-
185	59,0	3		1		-		-	
195	62,0	1	11 m³	-	2,531 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		1		-	
215	68,5	-		-		1		-	
225	71,5	-		1		1		-	
235	75,0	-		-		1		-	
245	78,0	-	-	-	6,618 m³	-	12 m³	-	-
255	81,0	-		-		1		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-	-	-	-	1	10 m³	-	-
Totaux Gr.		10	22 m³	4	11 m³	6	22 m³	-	-
Houp./tail.			15 m³		8 m³		23 m³		-

943/2026/3523/A/1 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 42/11:2026/6, 42/11:2026/8, 11/1:2026/4, 42/11:2026/7, 11/1:2026/5, 11/1:2026/3

Remarques éventuelles pour le lot 1

* Mesure au mètre-ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.

* Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et N2K) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.

LOT 2

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518

29,9376 Ha; 4172 bois; cube moyen : 371 dm³; circ moyenne : 66 cm; 1549 m³ grumes

Comp/Pa : 13/11, 13/13

Lieu(x) - dit(s)

OIVE-CAPRASSE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	6		2		-		-	
35	11,0	50	3,938 m³	59	4,414 m³	-	-	-	-
45	14,5	276		247		-		-	
55	17,5	665	198 m³	287	102 m³	-	-	-	-
65	20,5	890	305 m³	216	73 m³	-	-	-	-
75	24,0	672		107		-		-	
85	27,0	368	538 m³	39	74 m³	-	-	-	-
95	30,0	181		17		-		-	
105	33,5	46		6		-		-	
115	36,5	18	203 m³	5	25 m³	-	-	-	-
125	40,0	10		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	3	21 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1	2,102 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		3 187	1 271 m³	985	278 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3523/A/2 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 13/13:2025/1436, 13/13:2025/1435, 13/11:2025/1433, 13/11:2025/1434

Remarques éventuelles pour le lot 2

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles et environnementales (dégâts à la futaie), exploitation mécanisée interdite du 15/04 au 15/07.

LOT 3

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518

1,6903 Ha; 101 bois; cube moyen : 2271 dm³; circ moyenne : 144 cm; 229 m³ grumes

Comp/Pa : 73/11, 101/11

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON	
Espèce		AMELIORATION		DEFINITIVE		AMELIORATION		DEFINITIVE	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,055 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	1	-	-	-	-	-	-	-
55	17,5	-	0,115 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	1	0,325 m³	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	4	2,020 m³	-	-	-	-	1	0,785 m³
95	30,0	2	-	-	-	-	-	-	-
105	33,5	3	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	1	4,605 m³	1	1,285 m³	-	-	3	4,338 m³
125	40,0	-	-	2	-	1	-	7	-
135	43,0	1	-	1	-	-	-	9	-
145	46,0	-	1,330 m³	1	6,887 m³	-	1,343 m³	14	62 m³
155	49,5	-	-	1	-	-	-	12	-
165	52,5	-	-	2	-	-	-	13	-
175	55,5	-	-	1	11 m³	-	-	7	92 m³
185	59,0	-	-	2	-	-	-	4	-
195	62,0	-	-	2	14 m³	-	-	1	19 m³
205	65,0	-	-	-	-	-	-	1	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	1	9,227 m³
Totaux Gr.		13	8,125 m³	13	33 m³	2	1,668 m³	73	187 m³
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

943/2026/3523/A/3 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 73/11:2026/730, 73/11:2026/731, 101/11:2026/256, 101/11:2026/257

Remarques éventuelles pour le lot 3

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles et environnementales (dégâts à la futaie), exploitation mécanisée interdite du 15/04 au 15/07.

* Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art 38, §1er du cahier des charges.

LOT 4

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518

19,1107 Ha; 1806 bois; cube moyen : 160 dm³; circ moyenne : 43 cm; 290 m³ grumes

Comp/Pa : 11/1, 11/15, 12/11, 12/15

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 4								
Espèce Coupe Qualité Type		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL		
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre Volume
25	8,0	245		205		220		-
35	11,0	174	9,229 m³	132	11 m³	130	13 m³	-
45	14,5	121		53		57		-
55	17,5	107	31 m³	39	13 m³	21	11 m³	-
65	20,5	78	21 m³	28	9,590 m³	6	1,626 m³	-
75	24,0	36		27		4		-
85	27,0	15	25 m³	18	26 m³	-	1,452 m³	-
95	30,0	9		23		-		-
105	33,5	4		12		-		-
115	36,5	9	25 m³	9	44 m³	-	-	-
125	40,0	7		4		-		-
135	43,0	4		-		-		-
145	46,0	2	23 m³	2	10 m³	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-
165	52,5	-		1		-		-
175	55,5	1	5,999 m³	-	2,724 m³	-	-	-
185	59,0	1		-		-		-
195	62,0	1	7,947 m³	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		815	148 m³	553	116 m³	438	27 m³	-
Houp./tail.			-		-		-	-

943/2026/3523/A/4 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 11/15:2025/1534, 12/15:2026/718, 12/15:2026/723, 12/15:2026/724, 11/1:2025/1084, 12/15:2026/717, 12/11:2025/1535, 12/15:2026/719, 11/15:2025/1533, 12/11:2025/1536, 12/15:2026/725

Remarques éventuelles pour le lot 4

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation : 31/03/2028.

* Pour des raisons sylvicoles et environnementales (dégâts à la futaie), exploitation mécanisée interdite du 15/04 au 15/07.

LOT 5

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518

2,4005 Ha; 515 bois; cube moyen : 2080 dm³; circ moyenne : 139 cm; 1071 m³ grumes

Comp/Pa : 11/13, 12/12

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA		EPICEA					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		1		-		-	
85	27,0	5	3,630 m³	-	0,534 m³	-	-	-	-
95	30,0	10		-		-		-	
105	33,5	29		-		-		-	
115	36,5	57	120 m³	1	1,429 m³	-	-	-	-
125	40,0	73		6		-		-	
135	43,0	77		7		-		-	
145	46,0	84	450 m³	11	48 m³	-	-	-	-
155	49,5	62		8		-		-	
165	52,5	32		4		-		-	
175	55,5	23	320 m³	4	44 m³	-	-	-	-
185	59,0	8		4		-		-	
195	62,0	3	40 m³	2	22 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	2		1		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	9,596 m³	-	4,603 m³	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	1	7,304 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		466	951 m³	49	121 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

943/2026/3523/A/5 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 11/13:2025/1531, 12/12:2025/1537, 11/13:2025/1532, 12/12:2025/1538

Remarques éventuelles pour le lot 5

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

LOT 6

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518

33,7831 Ha; 927 bois; cube moyen : 1025 dm³; circ moyenne : 96 cm; 950 m³ grumes

Comp/Pa : 71/11, 71/12, 71/13, 72/11, 72/13

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,097 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	10	-	-	-	-	-	-	-
55	17,5	16	6,379 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	72	30 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	150	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	214	239 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	150	-	-	-	-	-	-	-
105	33,5	94	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	67	337 m³	-	-	1	1,438 m³	-	-
125	40,0	52	-	1	-	2	-	-	-
135	43,0	27	-	2	-	7	-	-	-
145	46,0	20	184 m³	-	5,688 m³	4	27 m³	-	-
155	49,5	5	-	-	-	5	-	1	-
165	52,5	6	-	-	-	3	-	1	-
175	55,5	3	41 m³	-	-	3	32 m³	2	12 m³
185	59,0	2	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	7,556 m³	-	-	-	-	1	4,023 m³
205	65,0	-	-	-	-	-	-	2	-
215	68,5	1	4,818 m³	-	-	-	-	2	19 m³
Totaux Gr.		890	850 m³	3	5,688 m³	25	60 m³	9	35 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3523/A/6 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 71/12:2026/727, 72/11:2026/214, 71/13:2026/208, 71/13:2026/206, 72/11:2026/212, 72/11:2026/213, 71/11:2026/726, 72/11:2026/728, 71/11:2026/204, 71/11:2026/249, 71/13:2026/207, 72/11:2026/216, 71/13:2026/205, 71/13:2026/211, 72/13:2025/1539

Remarques éventuelles pour le lot 6

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

LOT 7

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518
 17,4426 Ha; 4885 bois; cube moyen : 145 dm³; circ moyenne : 46 cm; 708 m³ grumes
 Comp/Pa : 71/15, 72/14, 72/15, 72/16, 73/1, 73/13

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	335		168		289		-	
35	11,0	782	45 m³	283	19 m³	248	21 m³	-	-
45	14,5	785		144		140		-	
55	17,5	638	216 m³	61	28 m³	88	35 m³	-	-
65	20,5	466	135 m³	19	5,789 m³	29	8,220 m³	-	-
75	24,0	241		15		12		-	
85	27,0	97	147 m³	3	7,804 m³	2	6,460 m³	-	-
95	30,0	21		1		3		-	
105	33,5	8		2		1		-	
115	36,5	1	21 m³	1	3,579 m³	-	3,012 m³	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		1		-		-	
175	55,5	-	-	-	1,869 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	1	3,275 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		3 374	564 m³	699	69 m³	812	74 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3523/A/7 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 71/15:2026/250, 71/15:2026/251, 72/16:2026/252, 73/13:2026/732, 73/13:2026/733, 72/15:2026/219, 72/14:2025/1542, 72/16:2026/253, 73/13:2026/254, 73/13:2026/255, 72/14:2025/1541, 73/1:2026/729, 72/14:2025/1540, 72/15:2026/220, 72/15:2026/221

Remarques éventuelles pour le lot 7

- * Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.
- * Pour des raisons sylvicoles et environnementales (dégâts à la futaie), exploitation mécanisée interdite du 15/04 au 15/07.
- * Présence de layons d'exploitaiton.

LOT 8

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518
 7,4948 Ha; 132 bois; cube moyen : 2526 dm³; circ moyenne : 150 cm; 333 m³ grumes
 Comp/Pa : 72/12

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 8		EPICEA		MELEZE DU JAPON					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,434 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	-	-	-	-	-	-
105	33,5	2	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	7	12 m³	1	1,478 m³	-	-	-	-
125	40,0	11	-	4	-	-	-	-	-
135	43,0	6	-	12	-	-	-	-	-
145	46,0	7	46 m³	13	62 m³	-	-	-	-
155	49,5	4	-	21	-	-	-	-	-
165	52,5	1	-	13	-	-	-	-	-
175	55,5	-	13 m³	16	148 m³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	9	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	3	46 m³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	4,514 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		39	71 m³	93	262 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

943/2026/3523/A/8 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 72/12:2026/218, 72/12:2026/217

Remarques éventuelles pour le lot 8

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art 38, §1er du cahier des charges.

LOT 9

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-239



Propriété VAUX-SUR-SURE CNE

INFORMATIONS : ARNOULD Mickaël, 061/231030, 0479/842518

2,9700 Ha; 663 bois; cube moyen : 2161 dm³; circ moyenne : 138 cm; 1433 m³ grumes

Comp/Pa : 71/13, 72/11

Lieu(x) - dit(s)

BOIS D'OIVE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 9		EPICEA		EPICEA					
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Coupe		NORMAL		BORDURE					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,777 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	10		-		-		-	
105	33,5	55		-		-		-	
115	36,5	84	197 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	122		-		-		-	
135	43,0	101		-		-		-	
145	46,0	90	618 m³	1	2,212 m³	-	-	-	-
155	49,5	85		-		-		-	
165	52,5	50		-		-		-	
175	55,5	28	469 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	21		-		-		-	
195	62,0	8	113 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	5		1		-		-	
215	68,5	1	28 m³	-	4,449 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		661	1 426 m³	2	6,661 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3523/A/9 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 72/11:2026/215, 71/13:2026/209, 71/13:2026/210

Remarques éventuelles pour le lot 9

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

INFORMATIONS : DRON Alain, 063/43.31.97, 0477781182

25,6464 Ha; 418 bois; cube moyen : 1041 dm³; circ moyenne : 123 cm; 435 m³ grumes; 237 m³ houppiers

Comp/Pa : 60/10, 61/10

Lieu(x) - dit(s)

LA SIOSY EST - cpe 1

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 101 Espèce Coupe Qualité Type	CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION DECLASSE NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65 20,5	1	0,252 m³	-	-	1	0,129 m³	-	-
75 24,0	4		-		-		-	
85 27,0	12		-		1		-	
95 30,0	30	24 m³	-	-	-	0,223 m³	-	-
105 33,5	75		1		2		-	
115 36,5	82	131 m³	-	0,799 m³	2	2,130 m³	-	-
125 40,0	65		-		2		-	
135 43,0	49		-		1		-	
145 46,0	42	187 m³	-	-	6	9,286 m³	-	-
155 49,5	6		-		4		-	
165 52,5	9		-		6		-	
175 55,5	3	31 m³	-	-	3	22 m³	-	-
185 59,0	3		-		-		-	
195 62,0	3	14 m³	-	-	1	2,282 m³	-	-
205 65,0	1		-		-		-	
215 68,5	-		-		-		-	
225 71,5	-		-		-		1	
235 75,0	-		-		-		-	
245 78,0	-	1,834 m³	-	-	-	-	-	2,807 m³
255 81,0	-	-	-	-	1	3,667 m³	-	-
Totaux Gr.	385	389 m³	1	0,799 m³	30	40 m³	1	2,807 m³
Houp./tail.		205 m³		-		29 m³		2 m³

912/2026/3309/A/101 Tri 006

LOT 101 Espèce Coupe Qualité Type	HETRE AMELIORATION SCOLYTE (FE) NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
175 55,5	1	1,328 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	1	1,328 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		1 m³		-		-		-

912/2026/3309/A/101 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 60/10:2026/142, 61/10:2026/147, 61/10:2026/144, 61/10:2026/146, 61/10:2026/148, 61/10:2026/145, 60/10:2026/143

Remarques éventuelles pour le lot 101

Mesure au mètre ruban. Cubage: hauteur recoupe et défilement. Zone natura 2000.

INFORMATIONS : KNOTT Julien, 0471/751501, 0471/751501

17,2297 Ha; 81 bois; cube moyen : 3143 dm³; circ moyenne : 201 cm; 255 m³ grumes; 213 m³ houppiers

Comp/Pa : 92/10

Lieu(x) - dit(s)

NOIRESFONTAINES - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 102		CHENE		HETRE		HETRE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		SCOLYTE (FE)			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	-	-	2	2,077 m³	-	-	-	-
125	40,0	-		2		-		-	
135	43,0	-		2		-		-	
145	46,0	-	-	4	9,974 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-		2		-		-	
175	55,5	-	-	4	14 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		5		-		-	
195	62,0	-	-	8	35 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		13		-		-	
215	68,5	2		11		-		-	
225	71,5	-		7		-		-	
235	75,0	-		7		1		-	
245	78,0	-	7,380 m³	8	175 m³	-	4,131 m³	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-	-	1	6,727 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	7,380 m³	78	243 m³	1	4,131 m³	-	-
Houp./tail.			6 m³		203 m³		4 m³		-

912/2026/3309/A/102 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 92/10:2026/150, 92/10:2026/151, 92/10:2026/149

Remarques éventuelles pour le lot 102

Mesure au mètre ruban. Cubage: hauteur recoupe et défilement. Zone natura 2000.

INFORMATIONS : BREULET Rémy, 063/60 80 30, 0476/96.69.85

13,4072 Ha; 48 bois; cube moyen : 3053 dm³; circ moyenne : 202 cm; 147 m³ grumes; 124 m³ houppiers

Comp/Pa : 39/10

Lieu(x) - dit(s)

LES GRANDS ALIEUX - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 103		Espèce		Coupe		Qualité		Type		HETRE		AMELIORATION		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
135	43,0	2		-		-		-		-		-		-		-	
145	46,0	-	2,168 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-		-		-		-		-	
165	52,5	2		-		-		-		-		-		-		-	
175	55,5	4	13 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	6		-		-		-		-		-		-		-	
195	62,0	3	23 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	11		-		-		-		-		-		-		-	
215	68,5	7		-		-		-		-		-		-		-	
225	71,5	6		-		-		-		-		-		-		-	
235	75,0	4		-		-		-		-		-		-		-	
245	78,0	2	109 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		48	147 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			124 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

912/2026/3309/A/103 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 39/10:2026/164

Remarques éventuelles pour le lot 103

Mesure au mètre ruban. Cubage: hauteur recoupe et défilement. Zone natura 2000. Attention visite préalable avec l'agent du triage recommandée.

INFORMATIONS : KNOTT Julien, 0471/751501, 0471/751501

36,3719 Ha; 1560 bois; cube moyen : 799 dm³; circ moyenne : 86 cm; 1247 m³ grumes

Comp/Pa : 73/12, 73/31, 74/12, 74/31

Lieu(x) - dit(s)

VERIFAYS NORD - cpe 4, VERIFAYS SUD - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 104		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		SCOLYTE SEC RX		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	5	0,400 m³	-	-	3	0,222 m³	-	-
45	14,5	12		-		4		-	
55	17,5	56	17 m³	3	0,822 m³	-	0,572 m³	-	-
65	20,5	177	71 m³	13	5,266 m³	1	0,340 m³	-	-
75	24,0	324		10		1		-	
85	27,0	322	418 m³	12	14 m³	-	0,467 m³	-	-
95	30,0	288		15		-		-	
105	33,5	151		11		-		-	
115	36,5	85	565 m³	4	32 m³	-	-	-	-
125	40,0	30		4		-		-	
135	43,0	13		1		-		-	
145	46,0	10	99 m³	-	8,497 m³	-	-	-	-
155	49,5	4		-		-		-	
165	52,5	1	14 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 478	1 184 m³	73	61 m³	9	1,601 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

912/2026/3309/A/104 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 73/31:2026/155, 74/31:2026/157, 73/31:2026/152, 74/12:2026/158, 74/31:2026/159, 74/31:2026/160, 73/31:2026/153, 73/12:2026/154, 73/31:2026/156, 74/31:2026/161

Remarques éventuelles pour le lot 104

Mesure au compas forestier. Cubage: hauteur dominante. La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements. Respect impératif des voies de vidange et chemins existants.

INFORMATIONS : DRON Alain, 063/43.31.97, 0477781182

0,9008 Ha; 660 bois; cube moyen : 357 dm³; circ moyenne : 63 cm; 236 m³ grumes

Comp/Pa : 53/12, 53/74

Lieu(x) - dit(s)

HOUE COSTAUL HACHE - cpe 9

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 105		2026/302 - 53/12 T6		2026/304 - 53/74 T6		2026/303 - 53/12 T6			
Fiches		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Coupe		NORMAL		NORMAL		BORDURE			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	3	0,219 m³	81	5,589 m³	-	-	-	-
45	14,5	12		90		-		-	
55	17,5	34	9,924 m³	93	33 m³	-	-	-	-
65	20,5	30	11 m³	80	27 m³	6	2,112 m³	-	-
75	24,0	23		74		2		-	
85	27,0	19	23 m³	38	57 m³	9	6,683 m³	-	-
95	30,0	8		17		8		-	
105	33,5	4		14		6		-	
115	36,5	-	10 m³	2	28 m³	2	15 m³	-	-
125	40,0	-		1		3		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	1,338 m³	1	6,159 m³	-	-
Totaux Gr.		133	54 m³	490	152 m³	37	30 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

912/2026/3309/A/105 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 53/74:2026/304, 53/12:2026/302, 53/12:2026/303

Remarques éventuelles pour le lot 105

Mesure au compas forestier.Cubage: hauteur dominante. Bois à exploiter (abattage et débardage) pour le 30 avril 2027. Parcelle traversée par le ruisseau " L'anlier". La traversée du cours d'eau se fera selon les instructions de l'agent en charge du triage.

INFORMATIONS : DRON Alain, 063/43.31.97, 0477781182

16,1003 Ha; 251 bois; cube moyen : 1155 dm³; circ moyenne : 95 cm; 290 m³ grumes

Comp/Pa : 66/77

Lieu(x) - dit(s)

NADRIFONTAINE OUEST - cpe 3

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 106 Comp/Pa		66/77 T6 EPICEA DEFINITIVE NORMAL		66/77 T6 EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce Coupe Qualité Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	27		-		-		-	
55	17,5	33	14 m³	1	0,288 m³	-	-	-	-
65	20,5	29	12 m³	2	0,844 m³	-	-	-	-
75	24,0	16		2		-		-	
85	27,0	18	23 m³	1	1,919 m³	-	-	-	-
95	30,0	20		-		-		-	
105	33,5	22		1		-		-	
115	36,5	12	62 m³	3	5,468 m³	-	-	-	-
125	40,0	12		3		-		-	
135	43,0	4		6		-		-	
145	46,0	9	49 m³	3	24 m³	-	-	-	-
155	49,5	2		6		-		-	
165	52,5	2		3		-		-	
175	55,5	-	11 m³	2	31 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		3		-		-	
195	62,0	1	4,081 m³	3	23 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		2		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	1		1		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	5,366 m³	-	14 m³	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-	-	1	7,814 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		208	180 m³	43	108 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

912/2026/3309/A/106 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 66/77:2026/66, 66/77:2026/67

INFORMATIONS : DRON Alain, 063/43.31.97, 0477781182

16,2658 Ha; 2105 bois; cube moyen : 171 dm³; circ moyenne : 50 cm; 360 m³ grumes
Comp/Pa : 18/31

Lieu(x) - dit(s)

FOND D'AVINIÈRE - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 107		2026/69 - 18/31 T2		2026/71 - 18/31 T2		2026/73 - 18/31 T2		2026/75 - 18/31 T2	
Fiches		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	5		38		30		13	
35	11,0	28	1,615 m³	86	5,300 m³	100	6,510 m³	102	6,762 m³
45	14,5	60		73		101		128	
55	17,5	85	22 m³	54	18 m³	69	26 m³	177	54 m³
65	20,5	62	17 m³	24	6,552 m³	38	11 m³	101	32 m³
75	24,0	35		25		8		48	
85	27,0	21	24 m³	13	16 m³	2	4,282 m³	10	26 m³
95	30,0	5		-		1		2	
105	33,5	1	3,901 m³	-	-	-	0,670 m³	-	1,430 m³
Totaux Gr.		302	69 m³	313	46 m³	349	48 m³	581	120 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

912/2026/3309/A/107 Tri 002

LOT 107		2026/70 - 18/31 T2		2026/72 - 18/31 T2		2026/74 - 18/31 T2		2026/76 - 18/31 T2	
Fiches		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	7		6		22		16	
35	11,0	33	1,901 m³	33	1,884 m³	44	2,948 m³	67	4,474 m³
45	14,5	20		22		16		90	
55	17,5	11	4,054 m³	4	3,050 m³	13	4,213 m³	61	23 m³
65	20,5	7	1,799 m³	3	0,771 m³	6	1,632 m³	37	11 m³
75	24,0	7		1		6		18	
85	27,0	1	2,954 m³	-	0,355 m³	-	2,250 m³	7	11 m³
95	30,0	1	0,598 m³	-	-	-	-	1	0,664 m³
Totaux Gr.		87	11 m³	69	6,060 m³	107	11 m³	297	50 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

912/2026/3309/A/107 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 18/31:2026/72, 18/31:2026/74, 18/31:2026/75, 18/31:2026/71, 18/31:2026/73, 18/31:2026/69, 18/31:2026/76, 18/31:2026/70

LOT 201

Cantonement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : MANAND Philippe, , 0477 78 16 34

39,3456 Ha; 205 bois; cube moyen : 3622 dm³; circ moyenne : 221 cm; 743 m³ grumes; 718 m³ houppiers

Comp/Pa : 21/1

Lieu(x) - dit(s)

HAUTE HEVEAU SUD

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 201		Espèce		Coupe		Qualité		Type		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION SCOLYTE (FE) NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,218 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-		-		-		-		-	
85	27,0	1		-		-		-		-		-		-		-	
95	30,0	3	2,058 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1		-		-		-		-		-		-		-	
115	36,5	2	2,080 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-		-		-		-		-	
135	43,0	3		-		-		-		-		-		-		-	
145	46,0	4	10 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	4		-		-		-		-		-		-		-	
165	52,5	3		-		-		-		-		-		-		-	
175	55,5	6	22 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	6		-		-		-		-		-		-		-	
195	62,0	3	20 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	9		-		-		-		-		-		-		-	
215	68,5	7		3		-		-		-		-		-		-	
225	71,5	45		-		-		-		-		-		-		-	
235	75,0	31		-		-		-		-		-		-		-	
245	78,0	27	462 m³	2	17 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
255	81,0	16		1		-		-		-		-		-		-	
265	84,5	14		-		-		-		-		-		-		-	
275	87,5	3		-		-		-		-		-		-		-	
285	90,5	4		-		-		-		-		-		-		-	
295	94,0	1		-		-		-		-		-		-		-	
305	97,0	1		-		-		-		-		-		-		-	
315	100,5	-		-		-		-		-		-		-		-	
325	103,5	-		-		-		-		-		-		-		-	
335	106,5	1	203 m³	-	4,191 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		199	721 m³	6	21 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			698 m³		20 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

943/2026/3389/A/201 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 21/1:2026/539, 21/1:2026/538

Remarques éventuelles pour le lot 201

* Mesure au mètre ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.

* Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et N2K) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.

* Présence d'un cours d'eau : interdiction de traverser celui-ci.

* Hêtres scolytés = 4 flaches.

* Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art.38 §1er du cahier des charges.

LOT 202

Cantonnement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : MANAND Philippe, , 0477 78 16 34

10,9835 Ha; 1218 bois; cube moyen : 305 dm³; circ moyenne : 57 cm; 372 m³ grumes

Comp/Pa : 21/12, 21/13, 21/14, 83/12

Lieu(x) - dit(s)

HAUTE HEVEAU SUD, LA HEVEAU

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 202		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe								
Qualité	Type								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	47		-		-		63	
35	11,0	92	4,695 m³	-	-	-	-	105	6,895 m³
45	14,5	208		-		-		51	
55	17,5	258	69 m³	-	-	-	-	20	9,506 m³
65	20,5	101	28 m³	-	-	-	-	6	1,742 m³
75	24,0	41		1		-		1	
85	27,0	57	56 m³	3	2,559 m³	-	-	3	2,222 m³
95	30,0	48		11		-		1	
105	33,5	29		9		3		-	
115	36,5	13	89 m³	6	26 m³	3	6,486 m³	-	0,831 m³
125	40,0	12		3		2		-	
135	43,0	7		4		2		-	
145	46,0	2	35 m³	-	12 m³	1	7,986 m³	-	-
155	49,5	3		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	-	9,833 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	3,400 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		920	295 m³	37	41 m³	11	14 m³	250	21 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/202 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 21/13:2026/160, 21/14:2026/169, 21/14:2026/171, 83/12:2026/172, 21/14:2026/174, 21/14:2026/176, 21/14:2026/177, 21/13:2026/159, 21/14:2026/178, 21/14:2026/170, 21/14:2026/175, 83/12:2026/173, 21/12:2026/157, 21/12:2026/158

Remarques éventuelles pour le lot 202

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation : 31/03/2028

* Pour des raisons sylvicoles et environnementales, (dégâts à la futaie) exploitation mécanisée interdite du 15/04 au 15/07

* Pour des raisons environnementales, débusquage au cheval obligatoire pour le C/P 21/13 (54m³)

* Dans le C/P 21/12 (mise-à-blanc de 55m³), les rémanents d'exploitation seront déposés sur le périmètre de la parcelle, selon les consignes de l'Agent des Forêts.

LOT 203

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65
 2,8938 Ha; 629 bois; cube moyen : 1498 dm³; circ moyenne : 118 cm; 942 m³ grumes
 Comp/Pa : 61/11, 61/12

Lieu(x) - dit(s)

AISSANCES OUEST

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 203		EPICEA		EPICEA					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	3	1,248 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	5		-		-		-	
85	27,0	47	37 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	99		1		-		-	
105	33,5	95		-		-		-	
115	36,5	110	347 m³	2	3,392 m³	-	-	-	-
125	40,0	88		4		-		-	
135	43,0	62		2		-		-	
145	46,0	39	346 m³	5	20 m³	-	-	-	-
155	49,5	30		3		-		-	
165	52,5	18		2		-		-	
175	55,5	10	160 m³	1	15 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	2	8,046 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1	4,449 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		609	904 m³	20	38 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

943/2026/3389/A/203 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 61/12:2026/768, 61/11:2026/766, 61/11:2026/767, 61/12:2026/769

Remarques éventuelles pour le lot 203

- * Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.
- * Présence d'un cours d'eau dans le bas de la parcelle. Pas de traversée de cours d'eau avec des engins.
- * Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art. 38, §1er du cahier des charges.

LOT 204

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

8,6934 Ha; 1069 bois; cube moyen : 352 dm³; circ moyenne : 58 cm; 377 m3 grumes

Comp/Pa : 82/13, 82/15, 82/21, 82/51

Lieu(x) - dit(s)

PETITE HUQUENY NORD

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 204		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		PECTINE	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	44		-		31		-	
35	11,0	100	7,389 m³	-	-	70	4,960 m³	-	-
45	14,5	170		-		63		-	
55	17,5	185	64 m³	-	-	39	15 m³	1	0,253 m³
65	20,5	122	40 m³	1	0,413 m³	17	4,947 m³	7	2,604 m³
75	24,0	55		-		4		11	
85	27,0	26	45 m³	1	0,726 m³	-	1,604 m³	15	16 m³
95	30,0	26		-		2		9	
105	33,5	17		-		-		4	
115	36,5	9	54 m³	1	1,353 m³	1	3,315 m³	4	17 m³
125	40,0	5		-		2		1	
135	43,0	-		-		2		1	
145	46,0	1	10 m³	-	-	3	14 m³	-	3,243 m³
155	49,5	-		-		5		-	
165	52,5	-		-		3		-	
175	55,5	-	-	-	-	2	29 m³	-	-
185	59,0	-		-		3		-	
195	62,0	-	-	-	-	1	16 m³	-	-
205	65,0	-		-		2		-	
215	68,5	-		-		2		-	
225	71,5	-	-	-	-	1	26 m³	-	-
Totaux Gr.		760	220 m³	3	2,492 m³	253	115 m³	53	39 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/204 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 82/21:2026/570, 82/51:2026/572, 82/13:2026/565, 82/15:2026/568, 82/13:2026/564, 82/15:2026/569, 82/51:2026/571

Remarques éventuelles pour le lot 204

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles et environnementales (dégâts à la futaie), exploitation mécanisée interdite du 15/04 au 15/07.

* Présence d'une conduite de gaz (Fluxys) : circulation avec les engins motorisés interdite sur la conduite, sauf aux endroits de passage renforcés.

LOT 205

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

0,1905 Ha; 75 bois; cube moyen : 2003 dm³; circ moyenne : 136 cm; 150 m³ grumes

Comp/Pa : 82/14

Lieu(x) - dit(s)

PETITE HUQUENY NORD

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 205		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SEC NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	-	0,572 m³	-		-		-	
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	5		-		-		-	
115	36,5	11	22 m³	-		-		-	
125	40,0	14		1		-		-	
135	43,0	15		1		-		-	
145	46,0	7	67 m³	1	5,763 m³	-		-	
155	49,5	6		1		-		-	
165	52,5	3		-		-		-	
175	55,5	2	30 m³	-	2,532 m³	-		-	
185	59,0	4		1		-		-	
195	62,0	1	18 m³	-	3,618 m³	-		-	
Totaux Gr.		70	138 m³	5	12 m³	-		-	
Houp./tail.			-		-	-		-	

943/2026/3389/A/205 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 82/14:2026/567, 82/14:2026/566

Remarques éventuelles pour le lot 205

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Les rémanents d'exploitation seront disposés en un andain, selon les consignes de l'Agent des forêts.

LOT 206

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

1,2578 Ha; 191 bois; cube moyen : 3891 dm³; circ moyenne : 181 cm; 743 m³ grumes

Comp/Pa : 91/12, 91/21

Lieu(x) - dit(s)

SAISANCES SUD

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 206		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité		NORMAL		NORMAL		BORDURE			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	-	-	-	1,233 m³	-	-	-	-
125	40,0	-		1		-		-	
135	43,0	-		3		-		-	
145	46,0	-	-	12	37 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		20		-		-	
165	52,5	-		27		-		-	
175	55,5	1	3,235 m³	30	249 m³	-	-	-	-
185	59,0	2		25		1		-	
195	62,0	1	11 m³	33	249 m³	-	3,839 m³	-	-
205	65,0	-		15		-		-	
215	68,5	2		6		-		-	
225	71,5	-		6		1		-	
235	75,0	-		2		-		-	
245	78,0	-	9,792 m³	1	165 m³	-	5,766 m³	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	1	7,453 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		7	31 m³	182	701 m³	2	9,605 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/206 Trl 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 91/21:2026/777, 91/12:2026/774, 91/21:2026/776, 91/21:2026/775

Remarques éventuelles pour le lot 206

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

LOT 207

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

5,8814 Ha; 73 bois; cube moyen : 2201 dm³; circ moyenne : 141 cm; 161 m³ grumes

Comp/Pa : 81/21, 81/32

Lieu(x) - dit(s)

RICHADAY-HAZETTE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 207		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	-		1		-		-	
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	5	7,846 m³	3	5,456 m³	-	-	-	-
125	40,0	2		8		-		-	
135	43,0	7		11		-		-	
145	46,0	7	32 m³	10	60 m³	-	-	-	-
155	49,5	2		6		-		-	
165	52,5	1		3		-		-	
175	55,5	-	7,914 m³	2	32 m³	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	-	7,292 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1	4,514 m³	1	4,527 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		28	60 m³	45	102 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

943/2026/3389/A/207 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 81/32:2026/563, 81/21:2026/562

Remarques éventuelles pour le lot 207

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art. 38, §1er du cahier des charges

LOT 208

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

3,3325 Ha; 1414 bois; cube moyen : 1115 dm³; circ moyenne : 105 cm; 1577 m³ grumes

Comp/Pa : 72/11

Lieu(x) - dit(s)

HALDORE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 208		EPICEA		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité	Qualité	NORMAL		BORDURE		SEC		NORMAL	
Type	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	3	0,843 m³	-	-	1	0,281 m³	-	-
65	20,5	20	8,080 m³	2	0,712 m³	2	0,808 m³	-	-
75	24,0	110		6		7		-	
85	27,0	177	186 m³	6	6,702 m³	3	5,959 m³	-	-
95	30,0	244		16		4		-	
105	33,5	284		21		5		-	
115	36,5	197	791 m³	26	64 m³	2	12 m³	-	-
125	40,0	113		18		-		1	
135	43,0	48		24		2		-	
145	46,0	29	327 m³	9	82 m³	-	3,672 m³	-	1,635 m³
155	49,5	8		9		1		1	
165	52,5	2		5		-		-	
175	55,5	1	28 m³	3	40 m³	-	2,429 m³	-	2,566 m³
185	59,0	-		2		-		-	
195	62,0	-	-	2	13 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 236	1 341 m³	149	206 m³	27	25 m³	2	4,201 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/208 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 72/11:2026/772, 72/11:2026/773, 72/11:2026/770, 72/11:2026/771

Remarques éventuelles pour le lot 208

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

LOT 209

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

27,2040 Ha; 533 bois; cube moyen : 637 dm³; circ moyenne : 93 cm; 339 m³ grumes; 155 m³ houppiers

Comp/Pa : 22/1

Lieu(x) - d(k)s

BOIS DE GRANDFAING

Estimation :	Mise à prix :	Adjudicataire :
Offre :	Approbation :	Permis d'exploiter :

LOT 209		CHENE		CHENE		HETRE		HETRE	
Espece	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL		CHAMPIGNON	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	-	-	1	-	-	-
35	11,0	-	-	-	-	23	0,752 m³	-	-
45	14,5	-	-	-	-	37	-	-	-
55	17,5	-	-	-	-	68	9,001 m³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	59	11 m³	-	-
75	24,0	-	-	-	-	64	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	43	-	-	-
95	30,0	1	0,582 m³	-	-	51	66 m³	-	-
105	33,5	2	-	-	-	26	-	-	-
115	36,5	-	0,930 m³	1	0,784 m³	16	28 m³	-	-
125	40,0	1	-	-	-	14	-	-	-
135	43,0	3	-	-	-	9	-	-	-
145	46,0	2	7,509 m³	1	1,133 m³	7	31 m³	-	-
155	49,5	5	-	1	-	4	-	1	-
165	52,5	2	-	1	-	2	-	-	-
175	55,5	1	13 m³	1	4,525 m³	6	21 m³	-	2,168 m³
185	59,0	3	-	-	-	3	-	-	-
195	62,0	3	14 m³	1	2,637 m³	2	10 m³	-	-
205	65,0	2	-	1	-	3	-	1	-
215	68,5	3	-	-	-	3	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	6	-	1	-
235	75,0	-	-	-	-	6	-	1	-
245	78,0	-	14 m³	-	2,914 m³	2	59 m³	-	8,155 m³
Totaux Gr.		28	50 m³	7	12 m³	455	236 m³	4	10 m³
Houp./tail.			28 m³		8 m³		97 m³		7 m³

943/2026/3389/A/209 Tri 003

LOT 209		HETRE		FEUILLUS DIVERS					
Espece	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	DECLASSE		NORMAL					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	13	0,416 m³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	6	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	-	0,390 m³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	3	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	1	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	-	1,289 m³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	2	1,116 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	2	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	1	2,917 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	5	10 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	1	4,285 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	3	9,324 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		16	28 m³	23	2,095 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			18 m³		-		-		-

943/2026/3389/A/209 Tri 003

Fiches (Comp/Pa.Fiche) : 22/1:2026/574, 22/1:2026/577, 22/1:2026/580, 22/1:2026/581, 22/1:2026/579, 22/1:2026/578

Remarques éventuelles pour le lot 209

- * Mesure au mètre ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.
- * Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation : 31/03/2028.
- * Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et N2k) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.
- * 7 chênes situés dans la "partie chauffage" marqués de 4 flèches à la couleur bleue.
- * 9 hêtres situés dans la "partie chauffage" marqués de 4 flèches à la couleur bleue.
- * Hêtre champignon = 4 flèches
- * Hêtre "déclassé" = présence de taches noires lors du martelage.

LOT 210

Cantonnement NEUFCHATEAU
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/84 73 65

2,4275 Ha; 34 bois; cube moyen : 1683 dm³; circ moyenne : 190 cm; 57 m3 grumes; 42 m³ houppiers
Comp/Pa : 23/1

Lieu(x) - dit(s)

LA BANIBOIS-OUEST

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 210		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAMPIGNON NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	-	1,175 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	2		-		-		1	
175	55,5	-	3,312 m³	-	-	-	-	1	2,102 m³
185	59,0	-		-		1		-	
195	62,0	-	-	1	1,115 m³	-	2,030 m³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	-	-	-	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	1		-		-		1	
275	87,5	-		-		-		1	5,863 m³
285	90,5	-	2,522 m³	-	-	-	-	1	5,863 m³
Totaux Gr.		5	7,009 m³	1	1,115 m³	1	2,030 m³	4	7,965 m³
Houp./tail.			3 m³		1 m³		1 m³		7 m³

943/2026/3389/A/210-Tr 003

LOT 210		HETRE AMELIORATION BORDURE NORMAL		HETRE AMELIORATION DECLASSE NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
95	30,0	1	0,465 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	1	0,713 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	1	4,934 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	3	7,359 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	1	1,862 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	4		-		-		-	
225	71,5	1		1		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	2	16 m³	-	4,568 m³	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-		-		-		-	
315	100,5	-		-		-		-	
325	103,5	1	2,723 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		22	34 m³	1	4,568 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			26 m³		4 m³		-		-

943/2026/3389/A/210-Tr 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 23/1:2026/583, 23/1:2026/585, 23/1:2026/621, 23/1:2026/675, 23/1:2026/584, 23/1:2026/620

Remarques éventuelles pour le lot 210

- * Mesure au mètre ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.
- * Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et N2k) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.
- * Hêtre champignon = 4 flaches
- * Hêtre "déclassé" = présence de taches noires lors du martelage.

LOT 211

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

2,7257 Ha; 601 bois; cube moyen : 1712 dm³; circ moyenne : 130 cm; 1029 m3 grumes

Comp/Pa : 57/11, 57/12

Lieu(x) - dit(s)

LA MALADRIE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 211 Espèce Coupe Qualité Type		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		2		-		-	
85	27,0	10	7,100 m³	2	2,234 m³	-	-	-	-
95	30,0	34		1		-		-	
105	33,5	57		3		-		-	
115	36,5	97	222 m³	8	13 m³	-	-	-	-
125	40,0	122		6		-		-	
135	43,0	80		11		-		-	
145	46,0	52	449 m³	10	45 m³	-	-	-	-
155	49,5	35		8		-		-	
165	52,5	19		12		-		-	
175	55,5	3	147 m³	10	75 m³	-	-	-	-
185	59,0	5		5		-		-	
195	62,0	-	17 m³	2	22 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		2		-		-	
215	68,5	-		4		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-	-	1	30 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		514	842 m³	87	187 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

943/2026/3389/A/211 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 57/12:2026/595, 57/11:2026/593, 57/12:2026/596, 57/11:2026/594

Remarques éventuelles pour le lot 211

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Les rémanents seront disposés uniquement à l'intérieur de la parcelle, à l'exclusion des 10 premiers mètres le long de la plaine.

LOT 212

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

0,6432 Ha; 23 bois; cube moyen : 1849 dm³; circ moyenne : 134 cm; 43 m3 grumes

Comp/Pa : 23/31

Lieu(x) - dit(s)

LA BANIBOIS-OUEST

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 212		MELEZE DU JAPON							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	1	2,490 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	6		-		-		-	
135	43,0	10		-		-		-	
145	46,0	2	32 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	1	7,586 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		23	42 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/212 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 23/31:2025/1576

Remarques éventuelles pour le lot 212

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

LOT 213

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

9,5196 Ha; 1560 bois; cube moyen : 356 dm³; circ moyenne : 58 cm; 556 m3 grumes

Comp/Pa : 23/1, 23/12, 23/13, 23/15

Lieu(x) - dit(s)

LA BANIBOIS-OUEST

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 213		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	64		57		87		-	
35	11,0	172	11 m³	87	6,390 m³	115	9,588 m³	-	-
45	14,5	140		36		92		-	
55	17,5	108	38 m³	20	8,261 m³	40	21 m³	-	-
65	20,5	71	23 m³	13	4,232 m³	14	4,270 m³	-	-
75	24,0	85		14		2		-	
85	27,0	60	77 m³	30	27 m³	-	0,822 m³	-	-
95	30,0	43		37		-		-	
105	33,5	21		35		-		-	
115	36,5	5	61 m³	36	115 m³	-	-	-	-
125	40,0	3		22		-		-	
135	43,0	1		15		-		-	
145	46,0	-	5,294 m³	17	96 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		9		-		-	
165	52,5	-		5		-		-	
175	55,5	-	-	2	42 m³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	2	7,034 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		773	215 m³	437	306 m³	350	36 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-	-	-

943/2026/3389/A/213 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 23/12:2025/1569, 23/13:2025/1571, 23/15:2025/1575, 23/15:2025/1573, 23/15:2025/1574, 23/1:2026/692, 23/13:2025/1572, 23/1:2026/693, 23/12:2025/1570

Remarques éventuelles pour le lot 213

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation : 31/03/2028.

* Pour des raisons sylvicoles et environnementales (dégâts à la futaie), exploitation mécanisée interdite du 15/04 au 15/07.

LOT 214

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

3,4000 Ha; 756 bois; cube moyen : 2026 dm³; circ moyenne : 140 cm; 1532 m³ grumes

Comp/Pa : 23/11

Lieu(x) - dit(s)

LA BANIBOIS-OUEST

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 214		EPICEA		EPICEA					
Esèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,406 m³	1	0,389 m³	-	-	-	-
75	24,0	1		1		-		-	
85	27,0	2	1,981 m³	1	1,215 m³	-	-	-	-
95	30,0	5		1		-		-	
105	33,5	34		6		-		-	
115	36,5	84	154 m³	8	18 m³	-	-	-	-
125	40,0	121		12		-		-	
135	43,0	136		7		-		-	
145	46,0	106	669 m³	11	53 m³	-	-	-	-
155	49,5	74		7		-		-	
165	52,5	46		4		-		-	
175	55,5	33	412 m³	9	54 m³	-	-	-	-
185	59,0	20		5		-		-	
195	62,0	8	101 m³	4	32 m³	-	-	-	-
205	65,0	6		-		-		-	
215	68,5	-		1		-		-	
225	71,5	1	31 m³	-	4,554 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		678	1 369 m³	78	163 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

943/2026/3389/A/214 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 23/11:2026/835, 23/11:2026/834

Remarques éventuelles pour le lot 214

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons d'aménagement, délai impératif d'exploitation : 31/03/2028.

* Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art 38, §1er du cahier des charges.

LOT 215

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

3,9400 Ha; 1358 bois; cube moyen : 1076 dm³; circ moyenne : 103 cm; 1461 m3 grumes

Comp/Pa : 65/11

Lieu(x) - dit(s)

LA BANIBOIS-EST

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 215		2026/837 - 65/11 T3		2026/839 - 65/11 T3		2026/836 - 65/11 T3		2026/838 - 65/11 T3	
Fiches		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Coupe		NORMAL		NORMAL		BORDURE		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	1	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	3	0,996 m³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	36	14 m³	-	-	-	-
75	24,0	2	-	105	-	-	-	-	-
85	27,0	32	23 m³	163	169 m³	1	0,647 m³	-	-
95	30,0	98	-	176	-	2	-	1	-
105	33,5	143	-	128	-	4	-	-	-
115	36,5	141	422 m³	61	371 m³	2	8,070 m³	2	3,238 m³
125	40,0	83	-	47	-	1	-	2	-
135	43,0	49	-	20	-	1	-	2	-
145	46,0	26	270 m³	4	116 m³	2	7,002 m³	-	6,232 m³
155	49,5	6	-	4	-	2	-	-	-
165	52,5	1	-	2	-	1	-	-	-
175	55,5	-	17 m³	1	18 m³	1	9,820 m³	-	-
185	59,0	-	-	-	-	1	3,183 m³	-	-
Totaux Gr.		581	732 m³	751	689 m³	18	29 m³	7	9,470 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/215 Tri 003

LOT 215		2026/840 - 65/11 T3							
Fiches		PIN SYLVESTRE							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1	0,786 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	0,786 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/215 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 65/11:2026/839, 65/11:2026/837, 65/11:2026/838, 65/11:2026/836, 65/11:2026/840

Remarques éventuelles pour le lot 215

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Pour la partie hydromorphe situé à l'Est du chemin (699 m3 - fiches 838-839-840) : Mise à blanc à effectuer sur lits de branches.
 Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier.

LOT 216

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

1,1460 Ha; 294 bois; cube moyen : 3513 dm³; circ moyenne : 173 cm; 1033 m³ grumes

Comp/Pa : 104/11

Lieu(x) - dit(s)

LA HET DE CHINY SUD

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 216		EPICEA		EPICEA					
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Coupe		NORMAL		BORDURE					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	2	2,990 m³	1	1,381 m³	-	-	-	-
125	40,0	11		1		-		-	
135	43,0	20		-		-		-	
145	46,0	29	130 m³	1	3,849 m³	-	-	-	-
155	49,5	29		3		-		-	
165	52,5	46		2		-		-	
175	55,5	45	379 m³	4	26 m³	-	-	-	-
185	59,0	28		1		-		-	
195	62,0	19	192 m³	1	7,641 m³	-	-	-	-
205	65,0	11		3		-		-	
215	68,5	14		1		-		-	
225	71,5	9		-		-		-	
235	75,0	4		-		-		-	
245	78,0	3	225 m³	1	25 m³	-	-	-	-
255	81,0	2		-		-		-	
265	84,5	2		-		-		-	
275	87,5	1	40 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		275	969 m³	19	64 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/216 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 104/11:2026/830, 104/11:2026/829

Remarques éventuelles pour le lot 216

* Mesure au ruban, cubage à la hauteur dominante.

LOT 217

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65
 3,1096 Ha; 904 bois; cube moyen : 1420 dm³; circ moyenne : 116 cm; 1284 m3 grumes
 Comp/Pa : 33/11

Lieu(x) - dit(s)

LE BOIS LAHAUT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 217		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SEC NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	-	0,183 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	1,239 m³	3	1,125 m³	-	-	-	-
75	24,0	15		5		1		-	
85	27,0	51	45 m³	7	7,191 m³	-	0,559 m³	-	-
95	30,0	113		9		1		-	
105	33,5	154		8		-		-	
115	36,5	160	493 m³	11	29 m³	-	0,914 m³	-	-
125	40,0	133		14		1		-	
135	43,0	78		22		-		-	
145	46,0	40	446 m³	13	84 m³	-	1,603 m³	-	-
155	49,5	17		12		-		-	
165	52,5	6		5		-		-	
175	55,5	2	65 m³	6	58 m³	-	-	-	-
185	59,0	4		5		-		-	
195	62,0	1	18 m³	-	16 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	-		1		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	-	-	8,411 m³	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	1	7,304 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		779	1 076 m³	122	204 m³	3	3,076 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/217 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 33/11:2026/814, 33/11:2026/812, 33/11:2026/813

Remarques éventuelles pour le lot 217

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Les rémanents seront disposés uniquement à l'intérieur de la parcelle, à l'exclusion des 10 premiers mètres le long de la plaine.

LOT 218

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

12,2066 Ha; 961 bois; cube moyen : 528 dm³; circ moyenne : 72 cm; 508 m³ grumes

Comp/Pa : 22/12, 22/13, 22/15, 22/16

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE GRANDFAING

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 218		EPICEA		DOUGLAS					
Esèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	30		1		-		-	
35	11,0	83	5,681 m³	8	0,449 m³	-	-	-	-
45	14,5	128		6		-		-	
55	17,5	101	37 m³	3	1,372 m³	-	-	-	-
65	20,5	84	28 m³	9	3,243 m³	-	-	-	-
75	24,0	98		16		-		-	
85	27,0	105	116 m³	24	24 m³	-	-	-	-
95	30,0	80		22		-		-	
105	33,5	67		19		-		-	
115	36,5	23	163 m³	17	61 m³	-	-	-	-
125	40,0	7		10		-		-	
135	43,0	2		10		-		-	
145	46,0	-	13 m³	2	38 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		3		-		-	
165	52,5	-		2		-		-	
175	55,5	-	-	-	13 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	3,604 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		809	366 m³	152	141 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/218 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 22/16:2026/75, 22/16:2026/74, 22/12:2025/1728, 22/13:2025/1730, 22/12:2025/1729, 22/13:2025/1731, 22/15:2025/1732

Remarques éventuelles pour le lot 218

* Mesurage au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation : 31/03/2028.

LOT 219

Cantonement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

2,5000 Ha; 704 bois; cube moyen : 1506 dm³; circ moyenne : 120 cm; 1060 m3 grumes

Comp/Pa : 34/13

Lieu(x) - dit(s)

SUR LE MAING

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 219		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SEC NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
75	24,0	5		-		-		-	
85	27,0	14	13 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	67		-		-		-	
105	33,5	128		2		-		-	
115	36,5	161	423 m³	-	2,056 m³	1	1,353 m³	-	-
125	40,0	133		2		-		-	
135	43,0	93		4		-		-	
145	46,0	48	492 m³	3	16 m³	-	-	-	-
155	49,5	27		2		-		-	
165	52,5	7		1		-		-	
175	55,5	4	99 m³	-	7,135 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	1	3,942 m³	-	3,255 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		688	1 031 m³	15	28 m³	1	1,353 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/219 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 34/13:2026/817, 34/13:2026/815, 34/13:2026/816

Remarques éventuelles pour le lot 219

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Mise à blanc à effectuer sur lits de branches. Les lits de branches feront une largeur de maximum 5 mètres et seront disposés tous les 35 mètres environ, selon les indications du service forestier. Les bois seront impérativement façonnés et débardés au fur et à mesure de l'exploitation.

* Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art. 38, §1er du cahier des charges.

LOT 220

Cantonnement NEUFCHATEAU
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-246



Propriété NEUFCHATEAU CNE

INFORMATIONS : LOUIS David, , 0473/94 73 65

0,3240 Ha; 93 bois; cube moyen : 2276 dm³; circ moyenne : 147 cm; 212 m3 grumes

Comp/Pa : 116/12

Lieu(x) - dit(s)

AUX PLAINS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 220		EPICEA		EPICEA					
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Coupe		NORMAL		BORDURE					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	8	13 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	10		3		-		-	
135	43,0	11		3		-		-	
145	46,0	17	73 m³	-	9,999 m³	-	-	-	-
155	49,5	10		1		-		-	
165	52,5	12		2		-		-	
175	55,5	3	68 m³	2	14 m³	-	-	-	-
185	59,0	1		3		-		-	
195	62,0	3	15 m³	2	18 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		77	169 m³	16	42 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2026/3389/A/220 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 116/12:2026/877, 116/12:2026/876

Remarques éventuelles pour le lot 220

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.

* Les rémanents d'exploitation seront disposés en un andain, selon les consignes de l'Agent des Forêts.